

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE  
**membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Myriam PISANO.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à André HELLE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Pierre VALLAT à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

**2018-02-05 Vote du DOB -SPANC sur la base d'un rapport**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*

### Situation

Le SPANC de la CCST est entré en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

## Bilan 2017

Le SPANC a réalisé :

- 10 certificats d'urbanisme,
- 23 permis de construire,
- 29 contrôles suite à travaux,
- 106 diagnostics d'installations existantes,
- 36 diagnostics suite à vente.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé sur la commune de Chavannes-les-Grands.

5 pénalités ont été adressées pour obstacle mis à l'accomplissement des missions du SPANC (refus de contrôle).

En termes d'entretien des systèmes, 60 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2015 et 2016 (respectivement 38 et 54 vidanges).

## Objectifs 2018

L'année 2018 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Faverois, Delle, Joncherey et Beaucourt), et sur les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 54 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes.

La démarche de réhabilitation sur le plateau de Croix s'est achevée début 2017, elle aura permis la remise aux normes de 51 dispositifs sur 52.

Deux demandes d'aide sont en cours d'étude par l'Agence de l'Eau pour respectivement 19 et 52 dispositifs.

## Dépenses 2018

Une somme de 15 000 euros est affectée pour 2018 pour le reversement au budget général de la CCST de la rémunération du technicien (1/4 temps).

Une somme de 20 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 300 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'Eau).

Une somme de 2 000 euros est affectée pour les ANV, et de 3 300 euros en charges exceptionnelles.

## Recettes 2018

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2018 est de 80 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant,
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de systèmes d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un excédent de 31 300 euros est cumulé en fin de budget 2017.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 340 300 euros HT.

## Les grandes lignes du Budget Primitif 2018

### En fonctionnement

#### En dépenses :

##### Charges à caractère général

- poste technicien	15 000 €
- entretien des systèmes d'assainissement	20 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	300 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	5 300 €

#### En recettes :

- Aide Agence de l'eau réhabilitation	284 000 €
- Recettes (paiement des contrôles)	5 000 €
- Paiement de l'entretien par les particuliers	20 000 €

Excédent 2017	31 300 €
---------------	----------

**Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 340 300 euros.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité**

- De prendre acte du débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Et publication ou notification le 16 MARS 2018**

Le Président,



Le Président,

